

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 15 septembre 2026 à 19h30
Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville

Extrait du registre des DELIBERATIONS de la 4^{ème} séance

Date de la convocation :	09 septembre 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	29
Procurations :	0
Publication de la liste :	21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** ;

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et MM Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Béranger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN Angélique PERRINE-KAHN, Agnès KLESSE, Delphine BAZANTÉ et Eléonore DELAHOUSSE (arrivée à partir de la 3^{ème} délibération) formant la majorité.

Mmes et MM Marie PÉRIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON et Fabrice BERLAND.

Quorum : 29/15

Secrétaire de séance :

Christophe Rambault



44 - Création d'un emploi permanent (Pôle ADT)

Rapporteur : Fabien VETEAU, maire

En raison du départ du responsable du pôle ADT et des ambitions politiques en termes de gestion des services techniques, il est nécessaire de créer à compter du 28 septembre 2026 un emploi permanent de Responsable des Services techniques relevant de la catégorie hiérarchique B et d'un grade du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet.

Ses missions principales seront

- De piloter l'ensemble des activités techniques de la collectivité en assurant le management des équipes, la gestion du patrimoine et des équipements, ainsi que la conduite des projets d'investissement.
- De contribuer à la définition des orientations stratégiques et garantit leur mise en œuvre opérationnelle, dans le respect des contraintes budgétaires, réglementaires et environnementales.
- D'apporter une expertise technique aux élus et à la direction, tout en veillant à la qualité du service rendu, à la sécurité des biens et des personnes et à la performance des équipements publics

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget ;

Vu l'information en CST du 14 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'un grade du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux, à temps complet pour assurer les missions exposées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- crée un emploi permanent sur un grade du cadre d'emploi des techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique b pour effectuer les missions de responsable des services techniques à temps complet, à compter du 28/09/2026
- autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- décide de mettre à jour les tableaux des effectifs
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)

Le secrétaire de séance
Christophe RAMBAULT



Monsieur le Maire
Fabien VÉTEAU

